

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine
Question écrite n° 39909

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Chine. A la suite de la visite du Président de la République chinoise, Jiang Zemin, il a indiqué, en réponse à une question d'actualité de Mme Marie-Hélène Aubert (séance du 27 octobre 1999), que la politique étrangère française était une alternative à l'hypocrisie des sanctions et des embargos pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans le monde, et notamment en Chine. Elle lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître quelles avancées concrètes la politique étrangère de la France a obtenues, ainsi que les mesures qu'il compte prendre afin que la Chine, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, respecte rapidement les conventions internationales, et notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Texte de la réponse

La France a adopté sur la question des droits de l'homme en Chine, un ensemble de mesures cohérentes, coordonnées avec celles qui sont en oeuvre par l'Union européenne, et qui ont pour ambition d'aller au-delà des seules condamnations verbales. La France et l'Union européenne par la voie de sa présidence, exprimant publiquement leurs préoccupations et leurs souhaits en matière de droits de l'homme en Chine dans les enceintes internationales compétentes, comme la commission des droits de l'homme des Nations unies, ou à l'occasion de déclarations publiques ad hoc, ou encore dans le cadre de documents tels que le rapport annuel de l'Union européenne. Ces préoccupations et ces souhaits sont également portés à la connaissance du gouvernement chinois à l'occasion des rencontres ou visites de haut niveau, des sessions spécifiques de dialogue sur les droits de l'homme, ou de démarches menées au niveau des ambassades à Pékin. Les messages transmis aux autorités chinoises peuvent être de nature générale ou porter sur des situations individuelles. Des missions sont effectuées sur le terrain par les ambassadeurs français et européens, par exemple dans la région autonome du Tibet, afin de recueillir des informations et de faire connaître aux autorités locales les positions de la France et de l'Union. Enfin, des actions de coopération sont désormais menées afin de sensibiliser les responsables chinois des secteurs juridiques et judiciaires aux notions fondamentales des droits de l'homme et de l'état de droit. Les résultats de cet ensemble d'actions sont réels même si, dans certains cas, ils ne déboucheront sur des avancées concrètes qu'à moyen terme. Il faut se réjouir, en particulier, de la signature par la Chine des deux pactes des Nations unies sur les droits de l'homme, de la libération d'un certain nombre de prisonniers politiques (même si d'autres ont été incarcérés depuis), de l'engagement d'une coopération avec les mécanismes des Nations unies dans le domaine des droits de l'homme, notamment avec le haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. La France continuera de privilégier, avec la Chine la voie d'un dialogue exigeant, en vue de résultats concrets dans le domaine des droits de l'homme.

Données clés

Auteur: Mme Martine Lignières-Cassou

Circonscription: Pyrénées-Atlantiques (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 39909 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 janvier 2000, page 127 Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1131